

Décision

Générale

colonial

Décision n° 115-421-1931 Divers.

n° 115-421-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 décembre 1931

Numéro JO
n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro
31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

à compter du 1er janvier 1932, la solde mensuelle des employés indigues ci-apres est fixee comme suit : Abdi Elmi, boy.
..... 220 francs. Omar Houssein, boy..... 110 Mohamed Eléié, boy..... 95 Saïd Idriss, boy, est licencié
de son emploi pour compter du 1er janvier 1932. Ahmed Ibrahim est nommé boy au Gouvernement, Le rade mensuel de 150
francs, à compter du 1er janvier 1932.